

RAPPORT DE JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DNL LANGUES VIVANTES - SESSION 2025

Cadre réglementaire

L'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire est défini au plan national par l'arrêté du 23 décembre 2003 (B.O n° 7 du 12 février 2004) qui en fixe les conditions

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

et par la note de service du 19 octobre 2004 (BO n° 39 du 28 octobre 2004) qui en fixe les modalités

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

L'examen de certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires, titulaires ou en contrat à durée indéterminée d'une discipline non linguistique (DNL) de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'apporter aux personnels admis une certification pour enseigner une partie de leur programme en langue vivante étrangère.

L'occitan-langue d'oc peut être choisi comme langue pour passer l'examen des certifications complémentaires. En suivant les orientations ministérielles et les politiques académiques, le développement des filières de langues régionales fait suite à l'enseignement paritaire bilingue français-occitan du premier degré. Dans ces filières, une discipline non-linguistique est enseignée en occitan (histoire-géographie, mathématiques, SVT, technologie, EPS, physique...). Cet enseignement nécessite des maîtres occitanophones, certifiés ou agrégés de ces DNL. Le niveau demandé à l'examen est au minimum le niveau B2 du CECRL et le niveau C1 dans certaines des activités langagières. Une bonne connaissance de la culture occitane, populaire et savante, et une réflexion sur la didactisation en occitan des contenus scientifique de ces disciplines sont exigés. Aucune variante de l'occitan-langue d'oc n'est privilégiée.

Rappelons également l'intérêt de la certification complémentaire pour les professeurs de collège et la circulaire du 12 décembre 2022 publiée au BO n°47 du 15 décembre 2022 qui crée un contexte particulièrement favorable au renforcement des disciplines non linguistiques en langues étrangères : *« pour augmenter le temps d'exposition linguistique sans alourdir l'horaire hebdomadaire des enseignements, les académies engagent une politique volontariste pour développer l'enseignement des disciplines non linguistiques (DNL) en langue vivante dans l'ensemble des collèges, en particulier dans le prolongement d'un parcours renforcé au premier degré. Les enseignements de DNL peuvent être corrélés à une offre de l'option langues et cultures européennes au cycle 4 »*

Bilan de la session 2025

Les épreuves se sont déroulées cette année entre le 27 janvier et le 6 février 2025

Éléments statistiques

DNL	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Occitan	TOTAL
candidats inscrits	1	50	15	2	1	3	72
candidats présents	1	46	13	2	1	3	66
candidats admis	0	27	5	2	1	3	38

NOTES	DNL						
0 à < 5							0
5 à < 10	1	19	8				28
TOTAL AJOURNÉS	1	19	8	0	0		28
10 à < 13		9	2			1	12
13 à < 16		7	2	2	1	1	13
16 à < 18		4	1			1	6
18 à 20		7					7
TOTAL ADMIS	0	27	5	2	1	3	38

Répartition des candidatures

12 candidats en lycée professionnel / 7 admis

18 candidats en collège / 9 admis

15 candidats en lycée général et technologique / 10 admis

2 candidats du 1er degré / 1 admis

3 candidats en poste à l'étranger dans un lycée / 0 admis

Cette session 2025 est marquée par une légère baisse du nombre de candidats présents dans le 2d degré par rapport à la session 2024 (74 présents). Le nombre de candidatures issues du collège quant à lui se maintient, tout comme la part du 1^{er} degré.

Rappelons que depuis la session 2021, les professeurs des écoles sont autorisés à se présenter à l'examen, les candidats inscrits sont essentiellement des enseignants engagés dans un projet EMILE et soucieux de faire valoir leurs compétences en langue (technologie, arts plastiques et mathématiques).

Les disciplines les plus représentées cette année sont les mathématiques, la physique chimie et les sciences de la vie et de la terre. Si l'on note une baisse en histoire-géographie, l'on retient une belle diversité des disciplines présentées avec l'éducation physique et sportive, l'économie-gestion, les arts plastiques, la philosophie, l'éducation musicale et les SES.

Une diversité également dans les langues vivantes choisies par les candidats, même si la grande majorité est répartie entre l'anglais et l'espagnol, l'on retrouve cette année l'allemand, l'italien, l'occitan et le portugais représenté cette année.

Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue se situant au moins au niveau B2 du Cadre Européen de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et en interaction.

Les membres du jury soulignent à nouveau cette année le bon modèle linguistique des candidats du 1^{er} degré avec un niveau B2 atteint. Un point de vigilance toutefois, un bon niveau de langue ne doit pas occulter la nécessité d'une bonne maîtrise de la didactique et de l'enseignement d'une DNL, et d'une

réflexion sur l'intérêt de l'approche biculturelle. Une connaissance du dispositif EMILE et des parcours linguistiques renforcés dans le cadre de la continuité école-collège paraît également nécessaire.

Les candidats qui ont été ajournés présentaient un niveau linguistique insuffisant, soit en deçà d'un niveau B2, ils avaient peu d'information sur la nature de l'épreuve, sur les conditions d'attribution de la mention section européenne au baccalauréat, et n'ont pas su définir l'enjeu d'un tel dispositif, ou encore manquaient de connaissances didactiques relevant de l'enseignement d'une discipline dite non-linguistique et restaient orientés vers leur pratique disciplinaire.

Un exposé bien en deçà du temps alloué s'avère également pénalisant *in fine*, marquant une faible structuration du propos et un défaut de maturation du projet. Il est à noter, enfin, qu'une bonne maîtrise de la langue anglaise n'est pas suffisant pour obtenir la certification complémentaire.

Bilan de l'étude des dossiers

Le jury souligne le soin apporté par la grande majorité des candidats à la constitution des dossiers et à la préparation de l'exposé. Le dossier fourni par le candidat n'est certes pas évalué mais son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat.

Des écarts peuvent néanmoins exister sur les qualités des contenus et de présentation, certains dossiers se limitant à la description du parcours universitaire accompagné du CV sur I-prof sans que les éléments saillants du parcours professionnel ne soient soulignés, ou encore à un projet parfois orienté vers un intérêt personnel pour la langue et les voyages et trop peu vers la pédagogie et au détriment d'un développement argumenté en vue d'un transfert d'expériences dans un contexte d'enseignement.

Une projection dans une séance ou une séquence fait partie des attentes du jury. En effet, même si le candidat n'enseigne pas encore de DNL, il doit pouvoir se projeter et développer la façon dont il envisagerait cet enseignement. Les projections restent parfois encore trop centrées sur la pratique disciplinaire et non sous l'aspect d'un travail de projet mené conjointement avec l'enseignant de langue vivante, et la motivation des candidats ne faisant pas clairement apparaître la plus-value pour les élèves, notamment en termes de développement des compétences orales.

Enfin, il apparaît que certains dossiers gagneraient à être davantage personnalisés afin de mieux refléter la réflexion individuelle des candidats. Si l'usage de l'intelligence artificielle n'est pas proscrit, son apport devrait dépasser la simple intégration de phrases préconstruites ou de contenus copiés-collés. Une réelle valeur ajoutée réside dans l'élaboration d'une réflexion personnelle et pédagogique, ancrée dans le contexte local. Cette démarche permettrait de mieux mettre en lumière la singularité de chaque projet et l'engagement des candidats dans leur approche.

L'exposé et l'entretien

Rappelons que l'examen est constitué d'une épreuve orale de 30 minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes maximum.

L'on constate, cette année encore, des candidats souvent bien préparés à la présentation de l'exposé, la majorité s'exprime clairement et sans s'appuyer sur des notes afin de garder un contact visuel avec les interlocuteurs et rester dans la prise de parole en continu du candidat et non pas dans une lecture oralisée.

Le jury a apprécié les candidats qui ont fait une courte exploitation pédagogique réalisée ou réalisable, un propos organisé en évitant de répéter ce qui a déjà été consigné dans le dossier et qui a été lu par le jury, ainsi que la volonté dont témoignent certains de se former dans la langue à travers des expériences à l'étranger, ou encore des projets de mobilité virtuels en lien avec les professeurs de langues. Ceci a permis d'échanger sur les sources consultées, sur la pratique et de l'analyser lors de l'entretien.

Durant l'entretien, les candidats se sont montrés capables de prendre leur part dans l'échange dans une langue de bonne tenue. La qualité des supports s'avère inégale ; retenons toutefois que les dispositifs pédagogiques testés ou envisagés se sont bien diversifiés chez les candidats performants (oraux en classe, situations de collaboration interactive, débats...) et entrent en cohérence avec l'approche actionnelle de l'enseignement des langues vivantes.

Les candidats les mieux préparés s'appuyaient sur des exemples concrets à partir de la mise en œuvre d'une séance en langue.

Même si certains candidats sont déjà engagés dans cette démarche, la dimension internationale mériterait d'être mieux prise en compte et a pu être occultée. On s'attend à ce que le candidat connaisse les différents types de mobilité (déplacements physiques d'élèves, partenariats e-Twinning, programmes européens Erasmus+) et se montre capable de s'investir dans des projets d'échange.

Quelques recommandations suite à la session 2025 :

- Approfondir sa connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (fonctionnement d'une section européenne, modalités de l'épreuve spécifique), que le candidat enseigne en collège ou en lycée, et des finalités de l'enseignement qui y est dispensé ;
- Bien comprendre ce qu'implique le niveau B2 « utilisateur indépendant » du CECRL. Les candidats peuvent par exemple entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement la Semaine des langues peut aussi être l'occasion de renforcer sa maîtrise de la langue étrangère ;
- Enrichir sa connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline serait très certainement un atout en termes de satisfaction pour le professeur de DNL et de motivation par le sens pour les élèves ;
- S'approprier les contextes socio-économiques des provinces ou pays partenaires pour travailler sur les possibilités d'accueil des élèves dans des entreprises étrangères (voie pro) ;
- Assister à des cours de langues et de DNL, prendre contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne et réfléchir sur les modalités de collaboration avec les enseignants de langues afin de réfléchir davantage aux activités pédagogiques que l'on peut mettre en place, aux compétences que l'on cherche à développer chez les élèves ainsi qu'à des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle ;
- Développer ses connaissances relatives à l'ouverture sur l'international, s'approprier les différents dispositifs de mobilité et leurs procédures de mise en œuvre ainsi que les dispositifs de valorisation de la mobilité des élèves.

Les candidats pourront consulter :

- La page Eduscol consacrée à la mobilité européenne et internationale
<https://eduscol.education.fr/960/la-mobilite-europeenne-et-internationale>
- Page Eduscol dédiée à la DNL :
<https://eduscol.education.fr/681/apprendre-enlangue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>
- Page Eduscol "Enseigner les langues vivantes"
<https://eduscol.education.fr/2522/enseignerles-langues-vivantes>
- Rapport de l'IGESR 2018 - Proposition pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde
<https://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangees.html>

Nous encourageons les candidats qui souhaitent présenter la certification à lire attentivement les recommandations prodiguées dans ce rapport et à s'emparer des dispositifs de mobilité à l'étranger proposés aux professeurs qui enseignent ou souhaitent enseigner une discipline non linguistique.

Pour les membres du jury
Florence Estrade
IA-IPR langue vivante

